



Belgium 2005

# Minimum Income and Social Integration Institutional Arrangements

Supporting Document,  
FEANTSA



on behalf of



**European Commission**  
**DG Employment, Social Affairs**  
**and Equal Opportunities**





## Avis général de la FEANTSA sur les politiques de revenu minimum

En considérant que le revenu minimum fait déjà partie de la plupart des politiques de protection sociale en Europe, la FEANTSA insiste sur le fait que, pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, il faut des mesures complémentaires au revenu minimum pour répondre aux différentes formes d'exclusion que connaissent les personnes sans domicile. En tant qu'instruments de lutte contre l'exclusion par l'emploi, les politiques de revenu minimum devraient tenir compte des dimensions multiples de l'exclusion, au lieu de considérer l'emploi comme unique recours pour l'insertion sociale.

En effet, il faut souligner que l'emploi ne saurait être un facteur d'intégration en soi pour les personnes les plus exclues comme les personnes sans domicile. Car pour ces dernières l'emploi ne représente pas toujours une priorité. Pour trouver un emploi ou rester dans l'emploi, il faut obtenir ou conserver ***un logement décent et abordable*** et vaincre de nombreux autres obstacles à l'insertion économique, comme l'accès aux soins de santé, à la formation professionnelle et à la réactualisation des compétences et à un accompagnement social adapté. D'autant plus que pour ces groupes de personnes vulnérables il est indispensable de valoriser *l'emploi occupationnel et l'emploi adapté ou accompagné*. Les mesures purement économiques visant à promouvoir un haut niveau d'emploi ne peuvent pas toucher directement les populations les plus vulnérables.

### *Avis de la FEANTSA :*

- Toutes politiques de revenu minimum visant l'intégration de personnes dans l'emploi devraient prendre en compte un ensemble de facteurs indispensables à l'insertion par l'emploi tels que le logement, l'accès aux soins de santé, l'éducation et la formation
- Les emplois adaptés devraient être plus mis en valeur, car ils représentent des étapes transitoires vers l'emploi ordinaire, et des pédagogies indispensables aux personnes en grande difficulté d'insertion, notamment en privilégiant l'accompagnement, la formation par le travail et la revalorisation de la personne.
- Un travail rémunéré par le salaire minimum horaire entraîne souvent la diminution du revenu global de l'individu ou du ménage concerné, causée par la suppression de certaines allocations. Ces allocations demeurent vitales pour le maintien dans l'emploi, et ne devraient pas être supprimées automatiquement et brutalement



- La notion du « reste à vivre » (partie insaisissable des ressources financières) représente une stratégie intéressante pour assurer un niveau minimum de ressources aux ménages en difficulté, par exemple en situation de surendettement.
- Tout citoyen en situation de grande exclusion et dans l'impossibilité d'accéder à l'emploi de droit commun ou d'insertion, devrait pouvoir au moins bénéficier d'un emploi occupationnel. Ce type d'emploi souligne le rôle du travail en tant que facteur d'intégration sociale. Il souligne également l'importance du droit au travail pour tous.

### *Le revenu minimum, l'emploi et les dimensions multiples de l'exclusion*

Le revenu minimum est un instrument essentiel dans la lutte contre l'exclusion sociale, mais seulement en complémentarité avec un ensemble de mesures d'aide à l'intégration sociale. Certains gouvernements octroient un revenu minimum en imposant des conditions, à savoir une recherche active d'emploi, l'adhésion à des contrats d'insertion ou de formations obligatoires...etc. Or les personnes en situation d'exclusion telles que les sans-domicile rencontrent un grand nombre d'obstacles pour remplir ces conditions, tels que l'accès au logement et à une adresse résidentielle, aux soins de santé, à la formation adaptée.<sup>1</sup> Ces mesures engendrent alors deux conséquences directes : d'une part ces personnes 'non-conformes' ne peuvent bénéficier d'un revenu minimum substantiel pour vivre ; d'autre part l'impact de la réinsertion par l'emploi se retrouve très limité.

Toute politique de revenu minimum devrait tenir compte du caractère pluridimensionnel de l'exclusion sociale : en dehors de l'insertion par l'emploi l'individu a également besoins d'aide en matière de logement, de santé et d'éducation pour pouvoir véritablement augmenter ses capacités d'insertion professionnelles.

### *L'emploi adapté au salaire minimum horaire*

Les programmes d'emploi adapté et d'insertion jouent un rôle prépondérant dans la réinsertion professionnelle ; c'est pourquoi ils devraient être reconnus en tant qu'emploi à part entière et donc être rémunérés au salaire minimum horaire – ce qui n'est pas le cas partout en Europe.

Dans le cas des personnes sans domicile qui ne peuvent accéder directement à un emploi ordinaire, ces programmes adaptés représentent un moyen quasi-



unique d'améliorer leur capacité d'insertion professionnelle grâce à un accompagnement social dans l'emploi, et ainsi d'augmenter leurs chances d'accéder à l'emploi ordinaire. De plus ce type d'emploi génère une activité économique substantielle. Ces personnes en emploi adapté devraient donc bénéficier du salaire minimum horaire, essentiel à leur subsistance. Le salaire minimum horaire les inciterait par la suite à rechercher du travail sur le marché ordinaire de l'emploi

### *Salaire minimum = diminution du revenu global?*

Dans certains pays l'obtention d'un travail rémunéré par le salaire minimum horaire entraîne la cessation ou diminution de certaines allocations sociales. Par conséquent malgré l'obtention d'un travail, le revenu global de l'individu risque de se retrouver diminué. Ce phénomène entraîne aussi une attitude d'assistés de la part des demandeurs d'emploi car ils préfèrent rester bénéficiaires d'allocations sociales et chômeurs plutôt que de chercher un travail rémunéré au salaire minimum horaire.

La FEANTSA recommande par conséquent la possibilité d'un cumul partiel et temporaire de revenu du travail (salaire minimum) et d'allocations sociales.

En particulier dans le cas d'emploi d'insertion ou de travail adapté qui ont des horaires hebdomadaires adaptés aux possibilités des personnes et doivent être complétés par l'accompagnement social et la formation, le salaire minimum horaire est largement insuffisant pour assurer un niveau de vie décent.

### *Revenu minimum et 'reste à vivre'*

Il existe en France une politique qui vise à garantir aux ménages un seuil minimal de ressources insaisissables. Cette politique, intitulée « reste à vivre » en France, établit ainsi un seuil garantissant un minimum de ressources qui ne peuvent être saisis par les créanciers pour des remboursements de dettes ; elle assure ainsi un niveau de ressources sécurisées destinées uniquement aux besoins vitaux du ménage.<sup>2</sup>

Cette notion de seuil de ressources garanties est une approche intéressante pour surmonter les problèmes de surendettement –problèmes qui représentent une des causes principales du sans-abrisme- et représente un instrument utile en matière de prévention de l'exclusion social, en particulier l'exclusion liée au



logement. Nous recommandons que cette notion soit prise en compte dans le cadre de débats sur le revenu minimum.

Toutefois, nous émettons toutefois notre grande réserve quant à l'utilisation de ce type de mesures pour **remplacer** un système de revenu minimum garanti aux ménages, comme a été le cas avec la politique italienne du « *reddito di ultima istanza* » (revenu de la dernière chance ou de dernier recours)

### *L'importance de l'emploi occupationnel*

En dehors d'une perspective économique, les politiques d'emploi devraient également promouvoir la notion du travail comme une occupation valorisante. Pour les groupes les plus vulnérables comme les sans-domicile, l'emploi ne représente pas seulement une source de revenus, mais aussi une stratégie pour sortir du quotidien de l'exclusion. « Les contacts sociaux, le développement de capacités professionnelles, mais aussi relatives à la vie quotidienne, ont plus d'importance pour ces personnes qu'une simple augmentation de leur revenu. » (FEANTSA, octobre 2003)<sup>3</sup>.

Cette notion du travail est chère au secteur des institutions et associations oeuvrant dans le domaine d'inclusion sociale par le travail, car elle alimente l'ensemble du secteur d'emploi occupationnel et de l'insertion par le travail. L'emploi occupationnel représente deux stratégies d'insertion non négligeables. D'une part pour certains il permet d'acquérir des compétences adaptées au marché de l'emploi ordinaire et d'améliorer leur confiance en soi et leurs capacités d'insertion professionnelle (notion d'*employabilité*) pendant une période d'adaptation avant de transiter vers le milieu d'emploi ordinaire, grâce à des services d'accompagnement personnel. D'autre part, pour les populations plus exclues, l'emploi occupationnel représente une solution pour sortir du quotidien de l'exclusion en offrant aux personnes un processus de revalorisation, d'épanouissement et de restructuration, dans le cadre de centres d'accueil de jour et d'ateliers d'insertion.



## Notes

- 1 Cf . un rapport d'étude récemment publié par l'association anglaise «Off the Street into Work », intitulé 'No Home, No Job', souligne ces nombreux obstacles à la recherche du travail des sans-domicile. [http://www.osw.org.uk/pdf/No\\_Home\\_No\\_Job.pdf](http://www.osw.org.uk/pdf/No_Home_No_Job.pdf)
- 2 Cf. la Proposition de Loi numéro 1572 de l'Assemblée nationale en France tendant à valoriser le travail dans la part du « reste à vivre » en cas de surendettement  
<http://www.assemblee-nationale.fr/12/propositions/pion1572.asp>
- 3 Cf. la position de la FEANTSA sur le rapport intitulé « Rendre le travail plus avantageux » du Comité sur la Protection Sociale.